



Rapport de présentation des ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Conseil Municipal du mardi 28 février 2023

Sommaire

Préambule	4
LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE	5
L'environnement macro-économique	
Les mesures de la loi de Finances 2023 sur les collectivités locales	
La DGF des communes	
La fiscalité directe locale	
Les soutiens face à la crise énergétique	
Un soutien toujours conséquent à l'investissement	
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023	9
Section de fonctionnement	
Les charges	10
Les dépenses de personnel	
Les charges à caractère général	
Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC)	
Les subventions	
Les charges de gestion courante	
L'endettement communal	
Les ressources	16
Les dotations	
Les produits des services et du domaine	
Les autres impôts et taxes	
La fiscalité directe locale	
LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS	20
Les priorités 2023	
Le financement des investissements	
Prévisions des investissements 2023	
MAQUETTE BUDGETAIRE OB 2023	23
L'ANALYSE FINANCIERE ET LA NOTION DE BESOIN DE FINANCEMENT	24
Équilibre du budget	
Épargne de gestion	
Évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement	
PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2022-2026	27

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ART) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Le présent rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales.

L'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que :

« à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

1° *l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeurs, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*

2° *l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette. »*

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les **évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'établissement de coopération intercommunale dont elle est membre.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice.

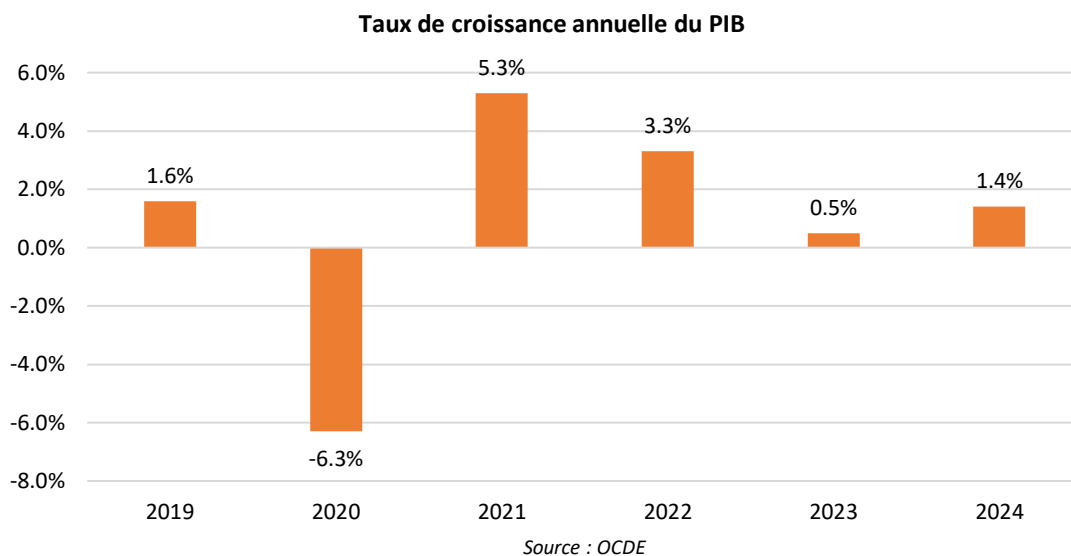
Ces orientations permettent enfin de projeter l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapportera le projet de budget communal à venir.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (art. R.2313-8 du CGCT).

La conjoncture internationale et nationale

L'environnement macroéconomique

L'économie de la zone euro a été très dynamique au premier semestre de l'année 2022. Ensuite elle s'est mise à ralentir sous l'effet de la guerre en Ukraine et des tensions inflationnistes. Selon les dernières estimations de l'OCDE, la croissance économique devrait se situer autour de 3% pour l'année 2022. Les mesures de politiques monétaires prises par la Banque centrale européenne (BCE) pour lutter contre l'inflation devraient entraîner un ralentissement de l'activité économique en 2023 (+ 0,5 %).



La Banque de France estime un deuxième ralentissement de la croissance en 2023 avec un taux compris entre -0,30% et 0,80% compte tenu des tensions inflationnistes sur le secteur de l'énergie et l'incertitude sur l'issue de la guerre en Ukraine. Une récession, c'est-à-dire un recul du PIB sur deux trimestres consécutifs, est envisagée mais avec un impact limité dans son amplitude et dans le temps.

Le marché du travail est resté tendu en 2022 et subit également des pénuries de main d'œuvre. En 2022, le taux de chômage a baissé et s'est établi autour de 6% malgré le ralentissement de l'activité économique, les tensions inflationnistes et le contexte international marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le taux de chômage devrait repartir à la hausse à partir du second trimestre 2023 et s'établir à 7 %.

De nombreux facteurs ont eu un impact sur l'évolution des prix au cours de l'année 2022 :

- La reprise de l'économie post-pandémie et les pénuries engendrées ;
- Le conflit qui s'est déclaré dans l'est et l'impact sur le prix des matières énergétiques et des denrées alimentaires ;
- Et enfin, les récoltes de 2022 ont été lourdement impactées par les températures observées pendant l'année. Selon les études de l'INSEE, les prix des produits agricoles à la production ont augmenté encore de 13,0% en novembre 2022.

Ces éléments ont eu un impact sur la hausse sur l'augmentation des prix avec une inflation, longtemps en dessous de 2%, qui va atteindre des sommets de plus de 10% en zone euro.

Dans la zone euro et en France, la hausse des prix à la consommation n'a cessé d'augmenter depuis début 2022, atteignant 10,1% pour la zone euro et 6,2% pour la France en novembre 2022.

Les mesures de la loi de finances 2023 sur les collectivités locales

La DGF des communes

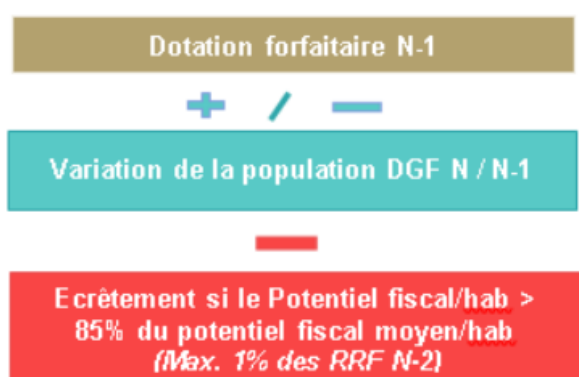
La DGF comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU...)

L'article 44 de la loi de Finances pour 2023 intègre l'augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passerait de 26,61 milliards d'€ à 26,93 milliards d'€.

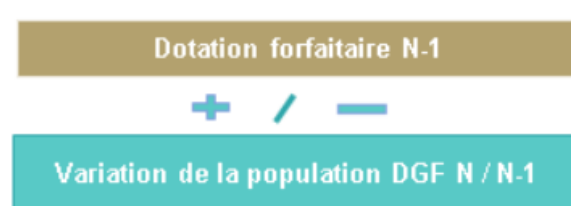
Ces 320 millions d'euros ont pour objet de financer la péréquation horizontale (DSR et DSU) ce qui était jusqu'à présent le rôle de l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

Pour 2023, le Gouvernement supprime l'application de l'écrêtement. Cette exonération est prévue à l'article 195 de la Loi de Finances.

Rappel du mode de calcul en 2022 :



Calcul pour 2023



Les mesures de fiscalité directe locale

Après les réformes majeures récentes de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation depuis 2020 et l'abattement de 50% des bases de foncier des établissements industriels en 2021, il n'y a aucune mesure significative pour les communes.

Par contre, les EPCI sont impactés par la suppression étalée sur 2 ans de la Contribution à la Valeur Ajoutée (CVAE) les privant d'une recette directe compensée par une redistribution d'une part de la TVA nationales.

Cela démontre une continuité d'altération de l'autonomie fiscale des collectivités notamment du bloc communal.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases en 2023

Comme le prévoit l'article 1518bis du Code général des impôts (CGI) depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée.

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour une application en année N).

L'IPCH de novembre 2022 constaté à 7,10 % a été publié en décembre. C'est donc cette croissance qui s'appliquera sur les bases « ménages ».



Ci-dessous la synthèse pour 2023 de l'évolution des mesures fiscales possibles pour les communes entre 2022 et 2023 notamment en matière de fixation des taux communaux :

Le calendrier des effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les bases et les taux

Effets sur les :	2022	2023 (suppression de la THRP pour le contribuable)
Bases des communes		
Politique d'abattement et d'exonération	TFPB : Délib. possible TH : Gel abattement	Délib. possible Pas d'abattement sur la THRS
Revalorisation forfaitaire	TFPB : 3,4% (évol. IPCH nov n/nov n-1) TH : Gel THRP 3,4% THRS	7,1% (évol. IPCH nov n/nov n-1) 7,1% (pour THRS/THLV) (évol. IPCH nov n/nov n-1)
Taux des communes		
TFPB	Variation possible	Variation possible
TH	Gel	Variation possible THRS/THLV

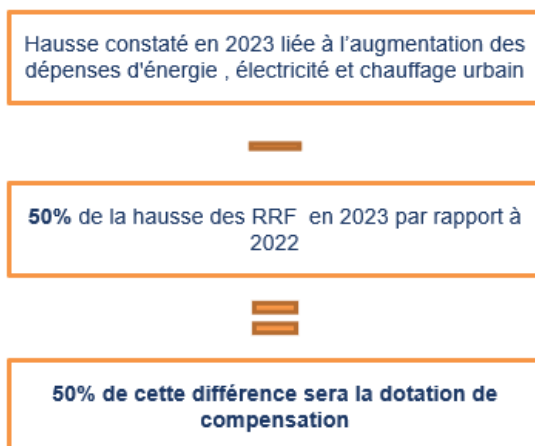
Les mesures de soutien face à la crise énergétique

La loi de finance 2023 introduit un nouveau filet de sécurité. Contrairement à celui institué par la loi de finance rectificative 2022. Il concernera le bloc communal mais également les régions et les départements.

Les critères d'éligibilité sont doubles :



Les modes de calcul seront les suivants :

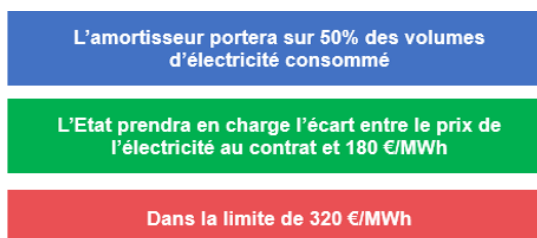


L'amortisseur d'électricité – article 181

La loi de Finances pour 2023 met également en place un « amortisseur électricité » pour contenir la hausse du prix de l'électricité pour les collectivités locales.

Il se matérialise sous la forme d'une prise en charge par l'Etat de 50% de l'électricité consommée par une collectivité. L'Etat prendra à sa charge un coût du Mw/H compris entre 180 € et 500 €.

Le mode de calcul serait le suivant :



Un soutien toujours conséquent à l'investissement local

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites, mais stabilisées en 2023. Un montant de 2 milliards d'€ est prévu et est réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, etc.)

Les orientations budgétaires de la collectivité pour 2023

L'exercice 2022 a été particulièrement marqué par un contexte international extrêmement tendu, un conflit au sein même du continent européen à l'origine d'une hausse de l'inflation inédite engendrant des difficultés d'approvisionnement sur de nombreux produits couplée à une augmentation généralisée des prix. Face à cette situation, un certain nombre de mesures ont été décidées par le gouvernement parmi lesquelles l'augmentation du point d'indice à hauteur de 3,5%, destinée à d'amortir la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le coût supplémentaire de cette décision a été intégré par le budget communal en 2022 ainsi que les nombreuses augmentations de fournitures se répercutant directement sur les marchés publics et le fonctionnement de l'ensemble des services.

Résultats prévisionnels 2022

Les résultats du prévisionnels du compte administratif 2022 feraient apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de plus de 2 M€ permettant de combler le déficit reporté de la section d'investissement et dégager une épargne nette de 957 000 €, un tel montant n'ayant pas été atteint depuis de nombreuses années. Ce résultat est dû à une gestion rigoureuse des finances communales mais également à des recettes fiscales supérieures aux prévisions, notamment concernant les droits de mutation en forte augmentation sur la commune (+ 270 000 €) témoignant d'un réel dynamisme du marché immobilier et de l'attractivité de la ville ou encore la baisse de certaines dépenses telle que la participation à l'équilibre de la ZAC réduite de 200 000 € à 100.000 € en 2022. Par ailleurs, les prix de l'électricité et du gaz en 2022 ont été stabilisés dans le cadre des marchés garantissant des prix bloqués jusqu'au 31/12/2022

Un contexte économique préoccupant

Au vu de la forte augmentation des prix en 2023 (particulièrement de l'électricité et du gaz), les résultats 2022 ne seront pas suffisants pour faire face à une situation dégradée. L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+8,44%) ne sont pas compensées par la hausse des recettes de fonctionnement (+4,95%) malgré les efforts de l'ensemble des services. Les opérations d'investissement, raisonnées et maîtrisées, sont priorisées vers des actions générant des économies de fonctionnement, des opérations à destination du jeune public, du développement durable et l'entretien des équipements communaux. Des cofinancements sont systématiquement recherchés auprès de l'ensemble des partenaires.

Des réflexions seront également menées durant l'année 2023 portant sur l'opportunité d'une tarification des repas cantines en fonction des revenus, d'une tarification du périscolaire ou encore la politique de mise à disposition des locaux, de prise en charge des fluides, aux associations, aux syndicats et aux particuliers,

Des études seront notamment engagées :

- dans le cadre de la transition énergétique sur :
 - la géothermie peu profonde pour des bâtiments non rattachés au RCU,
 - la mise à disposition de toits publics pour des panneaux photovoltaïques en lien avec la régie ou SPL de la CAPBP,
 - l'aménagement de la place Vandenberghe
- dans le cadre de la valorisation et entretien du patrimoine bâti :
 - le devenir de l'immeuble du Béziou (problème de salubrité)
 - l'aménagement des terrains de la zone de la Linière,
 - le devenir des villas mises à disposition du BHB,

Cependant, l'équilibre des finances communales et la nécessaire sécurisation du budget face à un contexte économique instable rend indispensable une augmentation des recettes fiscales pour l'année 2023 afin d'assurer un niveau d'épargne nette suffisant pour envisager sereinement l'avenir.

Section de fonctionnement

Les charges

Les dépenses de personnel

La structure du budget

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	OB 2023
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	12 886 103 €	12 897 454 €	13 483 911 €	13 466 764 €	13 923 216 €	14 294 739 €	15 979 909 €
Dépenses de personnel et assimilés	8 443 669 €	8 452 785 €	8 597 059 €	8 809 371 €	9 076 215 €	9 452 364 €	9 744 190 €
Ratio de la masse salariale / DRF	65,4%	64,6 %	63,8 %	65,4 %	65,2%	65,3%	60,97 %

En 2023, le budget consacré aux dépenses de personnel est estimé à 9 744 190 €.

A retenir :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité) lié aux avancements d'échelon, de grade de promotion interne, aux intégrations dans la fonction publique d'agents contractuels sur des postes permanents, estimé à 175 000 €
- Hypothèse d'une évolution de l'indice de +3,5% en 2023
- La revalorisation du régime indemnitaire estimée à 26 000 €
- La revalorisation de la participation employeur aux cotisations des agents à la PREVOYANCE et à la COMPLEMENTAIRE SANTE estimée à 17 000€

Structure de l'évolution des effectifs

	EFFECTIF POURVU au 1er janvier de l'année		
	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
2019	192	73	265
2020	188	83	271
2021	184	100	284
2022	185	98	283

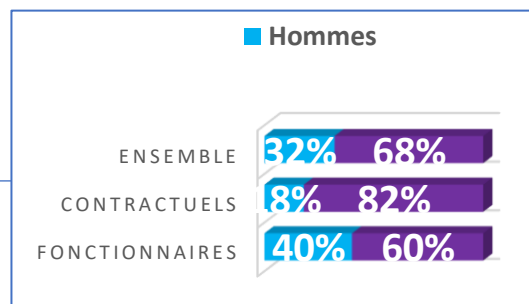
L'évolution à la hausse de l'effectif des non titulaires depuis 2019 est essentiellement due à :

- des départs à la retraite majoritairement remplacés par des contractuels
- des agents en "longue maladie" nécessitant un remplacement sur leur poste de travail
- des restructuration de services suite à des mutations
- la remunicipalisation de l'entretien de certains groupes scolaires

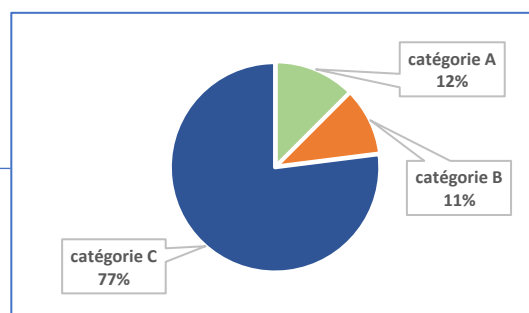
A l'occasion de chaque départ d'agent titulaire, une réflexion est menée pour optimiser la gestion des services et le besoin de procéder à un remplacement.

Les chiffres 2023 seront précisés lors de la conception du Budget Primitif 2023.

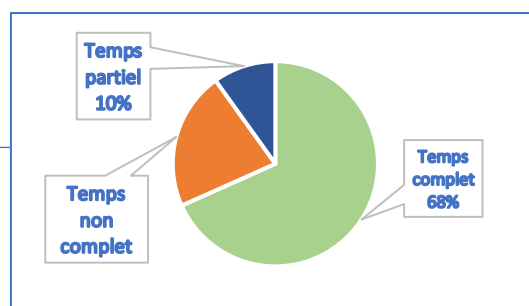
Répartition des agents par genre et par statut



Répartition des agents par cadres d'emplois



Répartition des effectifs suivant le temps de travail



Les agents à temps non complet se retrouvent essentiellement dans la filière animation, en crèche et dans le service entretien des bâtiments communaux. Le travail à temps partiel correspond à un temps partiel choisi.

Les charges à caractère général

Ce chapitre s'élèverait à **4,1 millions d'€** (incluant les dépenses liées à la SPL restauration) soit une **hausse de 27,1%** par rapport aux crédits prévus au BP 2022

Il doit permettre d'assurer la poursuite des activités et services publics des trois pôles de la collectivité :

- Pôle proximité : 1 791 302 € (51%)
- Pôle technique : 1 034 919 € (30%)
- Pôle ressources : 661 084 € (19%)

- **SPL Restauration**

Le coût prévisionnel pour 2023 s'élèverait à **663 414 €**. Parallèlement, Il sera inscrit la somme de 254 560 € pour refacturations auprès de la Maison de l'Enfance et du CCAS neutralisant partiellement ce coût sur le budget communal. Au 1^{er} octobre 2022 et notamment en raison de la hausse de l'inflation, le repas « enfant scolaire » s'élève désormais à 3,51 € et le repas « portage » s'élève à 4,03 €.

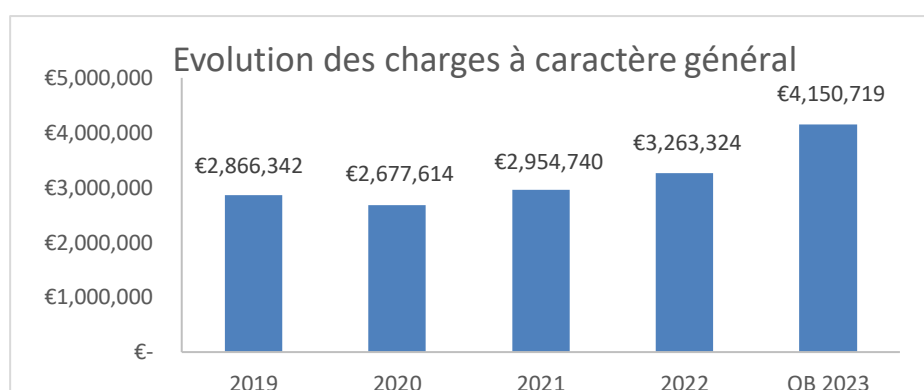
De fortes incertitudes face à la hausse des fluides et de l'inflation

Le contexte très incertain de l'évolution du prix de fluides a conduit à l'élaboration d'hypothèses pour modéliser le potentiel coût pour la Ville. Le travail de prospection élaboré par le service du contrôle de gestion a permis de mettre en évidence une augmentation des dépenses entre 2022 et 2023 :

	Projections CA 2022	Hypothèses OB 2023
Chauffage urbain RCU	125 000 €	155 000 €
Électricité	390 000 €	650 000 €
Gaz	117 000 €	295 000 €
TOTAL	632 000 €	1 100 000 €
Augmentation par rapport à 2022		468 000 €

Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution du coût de l'énergie et aux mécanismes d'encadrement des prix, voire de compensation par l'Etat, et aussi des incertitudes climatiques, il a été retenu au stade des OB une hypothèse d'une hausse de fluides à hauteur de 500 000 €.

En 2023, l'inflation entrainera une augmentation de 400 000 € d'autres postes de dépenses au-delà des fluides (fournitures et consommables).



Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

Créé en 2012, le **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) est un dispositif péréquateur qui a pour objectif de réduire les écarts de richesses entre les territoires.

Après une baisse de -6,6% entre 2020 et 2021, **la contribution devrait être stable par rapport à 2022** et se situer à hauteur de 150 000 € en 2023.

Les subventions

Ce chapitre couvre les subventions en direction de l'établissement public Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au bénéfice des associations billéroises. Il représenterait environ 6,5% des dépenses de fonctionnement pour un montant de l'ordre de **1 050 000 €**.

Une analyse précise de la situation financière de chaque association est menée au cas par cas par les différentes commissions municipales.

Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre s'élèverait à **520 000 €** soit 3,5 % des dépenses de fonctionnement.

Les principales dépenses de ce chapitre incluant les nouveautés du référentiel M57 sont réparties comme suit :

- Les indemnités, les frais de formation et les frais de mission des élus pour 35 %,
- Les participations aux divers organismes publics pour 30%,
- Le coût de la mutualisation numérique avec la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées (serveurs informatique, ordinateurs, téléphonie fixe et mobile) pour 25%
- Les contributions liées au domaine de l'éducation et scolaire telles les bourses communales, les crédits coopératifs et les participations aux frais de scolarité des communes pour 8 %,
- Les frais liés à la démarche de l'accompagnement et du diagnostic fonctionnel et organisationnel réalisé par le Centre de gestion 64 pour 2%

L'endettement communal

En 2022, la Ville de Billère a contracté **deux prêts** pour une durée identique de 20 ans à un taux fixe garanti :

- **1 200 000 €** au taux **0,78 %** au titre des Investissements 2022
- **800 000 €** au taux de **0,80%** au titre des nouveaux investissements votés durant l'automne

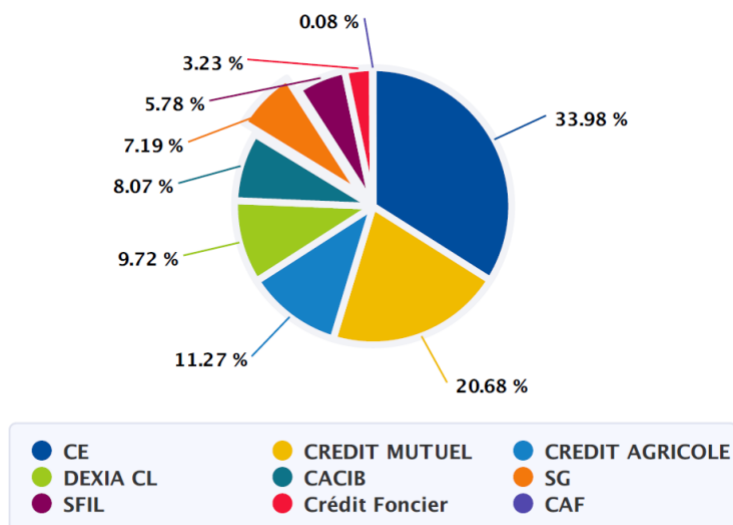
Au **1^{er} janvier 2023**, l'encours de la dette s'élève à **13,03 millions d'€**.

La dette de la Ville est composée de 22 emprunts à taux fixe. Tous ces emprunts sont donc classés en 1A selon la charte de bonne conduite dite de Gissler.

Le taux moyen de l'ensemble de la dette communale est de 2,83%

La structure de la dette actuelle au 01/01/2023 et l'évolution de l'encours

Répartition par organisme bancaire



Pour 2023, les charges d'intérêts s'élèveront à environ 365 000 € et représentent 2% des dépenses réelles de fonctionnement. Le remboursement la dette en capital s'élève pour 2023 à un peu plus de 1,3 M€.

Le ratio de capacité de désendettement (encours de dette / Epargne brute) **exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la collectivité rembourse l'intégralité de sa dette** en y consacrant la totalité de son autofinancement disponible.

Ce ratio exprimé en années mesure la solvabilité financière des collectivités.

Ce ratio stable depuis 7 ans baisserait en 2022 pour se situer à **5,9 années**, ratio maîtrisé face à la baisse des dotations de l'Etat et aux efforts de gestion quotidiens.

Au vu de la conjoncture économique incertaine, ce ratio pourrait cependant se dégrader en 2023.

Les ressources

Les recettes de la Ville reposent traditionnellement sur les deux piliers que constituent la fiscalité (64%) et les dotations (15% dont 6% de DGF).

Les dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En application de la loi de Finances 2023, la DGF sera stable car il ne sera pas demandé un effort supplémentaire aux collectivités par l'écrêtement.

La DGF 2023 de la Ville de Billère bénéficierait d'une hausse de la part dynamique de la population estimée à 28 000 €.

Après une baisse continue depuis 2013, cette dotation bénéficierait ainsi d'une légère hausse.

Composantes de la DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	OB 2023
Part dynamique population			-701	8 018	-16 215	-21 584	-16 765	-18 234	-14 629	16 942	28 000
Ecrêtement			-57 658	-56 998	-62 486	-45 861	-45 676	-37 228	-44 356	-55 389	0
Contribution au redressement des comptes publics		-109 407	-268 090	-268 115	-132 781						
Montant DGF	2 336 726 €	2 226 386 €	1 899 937 €	1 582 842 €	1 371 360 €	1 303 915 €	1 241 474 €	1 186 012 €	1 127 027 €	1 088 580 €	1 116 580 €
Perte de ressources par an	- 27 158 €	- 109 407 €	- 326 449 €	- 317 095 €	- 211 482 €	- 67 445 €	- 62 441 €	- 55 462 €	- 58 985 €	- 38 447 €	
cumul de la baisse de la DGF sur 10 ans										-1 274 371 €	

Augmentation des autres dotations

Après une évolution sur ces deux dernières années, la dotation de solidarité urbaine 2023 bénéficierait d'une augmentation de 6 900 € pour atteindre 322 881 € soit 12% du chapitre 74.

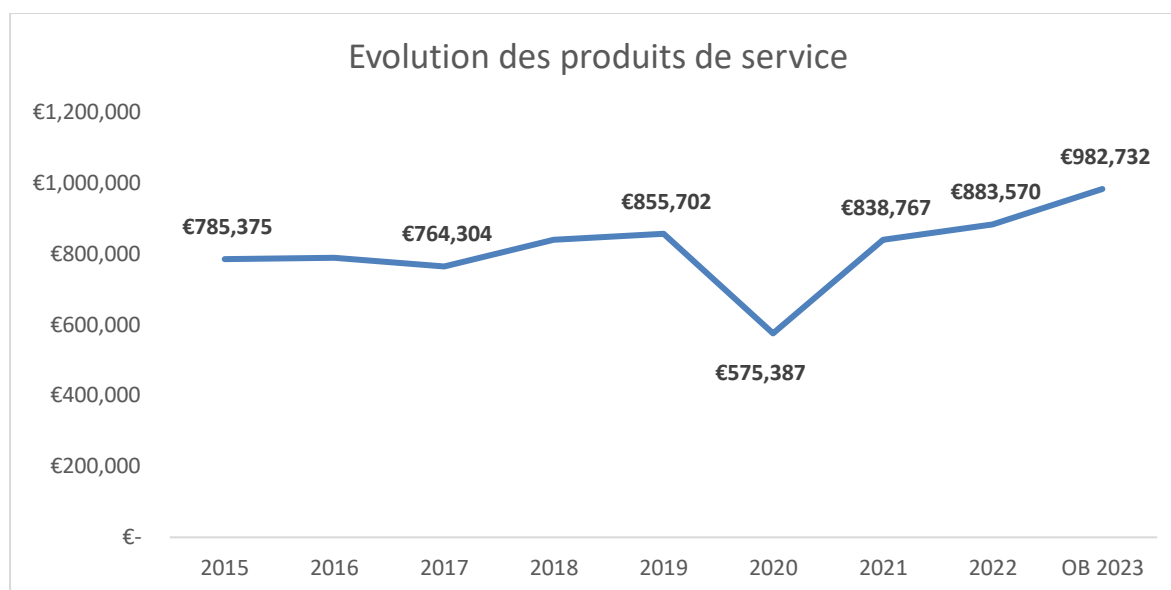
Les produits des services et du domaine

Les recettes de domaine ont un taux de réalisation de 105% par rapport au BP 2022 et confirment de bonnes fréquentations dans l'ensemble des secteurs d'activités municipales.

Les recettes de service publics sont notamment réparties comme suit :

- La restauration scolaire : 30 %,
- La petite enfance : 21 %,
- Le sport : 10 % (piscine, trinquet)
- Les activités de jeunesse, famille, senior : 6 %,

Auxquelles on ajoute les recettes de domaine et de remboursement par d'autres organismes (comme les frais des repas de la SPL), le tout représentant **982 732 € soit 9 % des recettes**.



Les autres impôts et taxes

Les dotations communautaires

Pour Billère, l'attribution de compensation communautaire s'élèverait pour 2022 à **1 345 893 €** prenant en compte les décisions prises par le Conseil communautaire à la dernière commission des charges transférées.

Les droits de mutations

Ces prélèvements sont effectués par les notaires qui reversent ensuite la somme au département et à la commune où se situent les logements.

Après une dynamique entre 2021 et 2022, le marché de l'immobilier connaît un ralentissement (hausse des taux, emprunts plus difficiles à obtenir).

Par mesure de prudence, le produit 2023 serait fixé à 550 000 € (26% des recettes du chapitre 73 - hors fiscalité locale).

Évolution du produit des droits de mutations

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
droits de mutation	357 552 €	345 620 €	408 311 €	434 764 €	458 252 €	442 617 €	536 706 €	733 648 €	760 363 €	550 000 €
évolution n/n-1	1,49%	-3,34%	18,14%	6,48%	5,40%	-3,41%	21,26%	36,69%	3,64%	

Les autres taxes

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente 7,5 % de ce chapitre et devrait atteindre 160 000 € en 2023

La taxe locale sur les enseignes et panneaux publicitaires (TLPE) aujourd'hui stable représente 2% de ce chapitre. Elle devrait s'élever à 50 000 € pour 2023

La fiscalité directe locale

Revalorisation forfaitaire des bases déterminée par référence à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation harmonisée du mois de novembre de l'année précédente (IPCH) est fixé à **7,1%** : indice définitif publié par le gouvernement

A partir des notifications des bases 2022 ajustées de la revalorisation forfaitaire 2023 de 7,1%, le produit fiscal attendu pourrait s'établir au titre de 2023 avec une hypothèse de hausse de taux de 3% :

	2022	2023
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	1 171 171	1 254 324
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	17,46%	17,98%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	204 486	225 527
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	20 120 321	21 548 864
Taux taxe foncière sur le bâti	41,05%	42,28%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	8 259 392	9 110 860
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	22 217	23 794
Taux taxe foncière sur le non bâti	47,54%	48,97%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	10 562	11 652
Bases Taxe Habitation Logements Vacants	269 891	289 053
Taux THLV	17,46%	17,98%
Produit THLV	47 123	51 972
Produit des contributions directes	8 521 563	9 400 011
Effet Coefficient correcteur	1 834 703	1 910 000
Total produit de fiscalité directe locale	10 356 266 €	11 310 011 €

En 2023, il est proposé de fixer les taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants, de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de la façon suivante :

TAUX COMMUNAUX	2023
TAXE FONCIERE BATI	42,28
TAXE FONCIERE NON BATI	48,97
TAXE HABITATION RES SEC	17,98

La politique d'investissements

Les priorités 2023

Le programme d'investissement 2023 s'élèverait à **2,7 millions d'euros**, hors reports 2022 estimés à 0,9 M€ (détails page 24). Les projets présentés couvrent l'ensemble des opérations d'investissements nécessaires à la réalisation des missions de services publics assurées par la commune :

Amélioration du cadre de vie des billérois par :

- l'entretien de la voirie et la finalisation de l'Avenue du Château d'Este par la réalisation de nombreuses plantations tout le long de l'axe de circulation adapté aux mobilités douces
- le maintien d'une politique de végétalisation des espaces publics
- renforcement de la signalétique au sein des « zones 30 » pour apaiser la circulation

Entretien et embellissement des établissements scolaires

- D'importants moyens seront consacrés aux travaux nécessaires dans les 5 établissements scolaires et les cantines ainsi qu'à l'achat du mobilier.
- Projet de végétalisation des cours d'écoles : finalisation de la cour de l'école Lalanne et engagement des travaux de végétalisation de la cour de l'école Mairie

Entretien et embellissement des équipements sociaux et associatifs

- Achat de mobilier et travaux sur la crèche Optimômes
- Finalisation de l'opération de réhabilitation de la crèche Babil
- Finalisation des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du Jardin de Toni

Démocratie participative, vie associative et Économie Sociale et Solidaire

- Exécution du budget participatif
- Réalisation de la phase 2 de l'aire de jeux sur le secteur du Lacaou

La ville durable et la transition énergétique

- Actions menées dans le cadre du programme FASILAVELO
- Lancement des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments municipaux dans le cadre du rapport Conseil en Orientation Énergétique (COE) 2020
- Engagement des travaux pour une ombrière photovoltaïque sur le parking de la cité municipale
- Cuve de récupération des eaux pluviales à la cité municipale

Culture

- Restauration de pierres tombales et de sépultures à fort potentiel patrimonial (Baron d'Este, Markham)
- Engagement de travaux de sécurité sur la salle de Lacaze

Secteur sportif

- Entretien et aménagements des équipements sportifs de la commune (stades, sporting d'Este, courts de tennis, piscine, gymnases, etc)

Mise en conformité et accessibilité des bâtiments

- Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux

Le financement de ces investissements

Outre l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement une fois la dette en capital payée, les principales recettes prévisionnelles seraient :

- Les fonds propres Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) et les Taxes d'Aménagement (TAM) pour **520 000 €**
- Les cessions d'immobilisation pour **270 000€**
- Les subventions d'investissement et fonds de concours sollicités pour **250 000 €**

Afin de financer les 3,6 millions de dépenses d'investissement (2,7 M€ d'opérations nouvelles et 0,9 M€ de restes à réaliser), il serait envisagé un emprunt d'équilibre d'environ 800 000 € dont le montant participe au désendettement de la commune.

Toutefois, cette ressource sera utilisée en fonction de l'affectation de résultat 2022 et du besoin réel de financement des investissements.

INVESTISSEMENTS 2023 + REPORTS 2022			
Projets	2023	Reports 2022	
Projets transversaux	615 000	33 093	
ZAC Centre-Ville	200 000		
Boulevard urbain (enfouissement réseaux, espaces verts, mobilier urbain)	200 000		
Annuité portage TDF par EPFL	90 000		
Participation obligatoire projet logements sociaux Villa St Odile	50 000		
Mise en conformité de la Halle pour manifestations culturelles / repas / réunions festives	40 000		
Adaptation alarme aux usages, création chassis de désenfumage, système d'ouverture rapide sur portes doubles			
Boulodromes place F Mitterrand / Tonkin remplacement traverses bois	35 000		
REPORT Refection CCAS		27 523	
REPORT Extension Sporting d'Este		5 570	
Voirie - Garage	562 000	368 941	
Travaux de voirie	180 000	18 967	
Travaux prioritaires : trottoirs et voie cyclable rue du Sabotier et Mohédan			
Rue Debussy : réfection des trottoirs en enrobé			
Promenade devant résidences Pyrénées Soleil et médiathèque : revêtement à refaire			
Avenue du Château d'Este	50 000	289 307	
Schéma directeur mobilités douces	80 000		
Zones 30 (signalisation au sol + panneaux) - 32 000 €			
Arceaux / Abris vélo - 17 000 €			
Passage surélevé rd point rocade (en-dessous château d'Este) - 30 000 €			
Renforcement talus Caplane - étude en cours	60 000		
Eclairage public (EP)	130 000	40 032	
Fourniture poteaux incendie voie publique	10 000		
Renouvellement Véhicules	52 000	20 635	
Changement Goupil maçons électrique - 46 000 €			
Vélos électrique mairie - 6 000 €			
Bâtiments	160 500	60 979	
REPORT Paramétrage et install portes d'entrée SDL GUINGUETTE		11 905	
REPORT PPMS écoles		10 420	
Bâtiments cité municipale et Mairie (étanchéité RH, radiateurs état cvil, chauffage salle de réunion, rideaux atelier mécanique, réfection abri poubelle Pyrénées Soleil)	40 000		
Remise aux normes aire de jeux des Marnières (remplacement éléments)	20 000		
Patrimoine communal - Eglise Saint Laurent	15 000		
Outillage/ équipement divers	10 000		
Sécurité ERP (conformité incendie)	21 500		
Interenergie	50 000	34 935	
Qualité de l'air dans les bâtiments municipaux (études radon sur 2 sites)	4 000	3 719	

Espaces verts	66 600	5 763
REPORT Caniparc		3 011
Plantations avenue du château d'Este	8 100	
Cuve de récupération des eaux de pluie - cité municipale	30 000	
Remplacement d'arbres et d'arbustes	7 000	
Outillage / équipements divers	16 500	
Mobilier urbain	5 000	2 752

Etablissements Scolaires	180 000	20 736
REPORT Travaux écoles cantines		20 736
Travaux entretien établissements scolaires	160 000	
Mobilier	15 000	
Plan numérique école - finalisation installation ENI	5 000	

Equipements sociaux et associatifs	305 000	302 750
Crèche Optimomes	15 000	2 902
Crèche Babil	5 000	46 259
Centre d'animation Le Lacaou	10 000	
Maison de l'enfance	5 000	
Jardin de Toni	270 000	253 589

Vie associative / ESS	155 000	4 334
Budget participatif	75 000	
Aires de jeux du Lacaou - phase 2	80 000	4 334

Ville durable / transition énergétique	242 000	64 330
Travaux économies d'énergie (rapport COE 2021 : thermostatiques, leds sur tous les bâtiments)	50 000	18 512
Travaux économies d'énergie cité municipale (suite à audit réalisé en 2021)	32 000	
Végétalisation cour école Mairie	100 000	
Végétalisation cour école Lalanne (aménagement réalisés en 2023 - fin opération)	60 000	45 818

Culture	167 859	20 795
REPORT Matériels de lumière Salle DE LACAZE		10 012
Salle de spectacle (remboursement subvention DETR 2020)	107 859	
Salle de spectacle DE LACAZE (désamiantage façade, 2 portes, démoussage toiture, projecteurs)	50 000	10 783
Divers (restauration tombe Markham, nettoyage sculpture extérieure, Groupe scolaire Marnières (50 ans de son installation en 2022) Fumio Otani "Blason(s))	10 000	

Sports	160 000	0
Aménagement et entretien des équipements sportifs	20 000	
Changement alarme intrusion piscine - réparation couverture sporting	20 000	
Changement des clôtures endommagées courts de tennis	40 000	
Pompes piscine	80 000	
Informatique	5 000	4 800
Equipement informatique	5 000	4 800
Accessibilité	50 000	
Mise en conformité bâtiments	50 000	
Enveloppe imprevis	50 000	
Total	2 718 959 €	886 521 €
Inscription BP 2023	3 605 480 €	
FCTVA prévisionnel	520 000 €	
Subventions/recettes prévisionnelles OB 250 000 € (+ REPORTS 537 938 €)	250 000 €	537 938 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ	1 948 959 €	

MAQUETTE BUDGETAIRE OB 2023					
BUDGETAIRE BUDGET	BP/DM 2022	CA 2022	OB 2023 Sans augmentation	OB 2023 Taux +3%	
FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
002	RESULTAT EXPLOITATION n-1	63 932	63 932	508 727	508 727
013	Atténuations de charges	320 000	370 935	308 300	308 300
70	Ventes & prestations de services	643 961	659 263	728 172	728 172
70	Reversement Frais Repas SPL	248 000	224 307	254 560	254 560
73	Impôts et taxes hors contributions directes	2 109 019	2 370 895	2 115 251	2 115 251
73111	Fiscalité directe locale	10 335 800	10 359 775	11 036 594	11 310 011
74	Dotations, subventions & participations	2 696 582	2 698 193	2 747 823	2 747 823
75	Autres produits de gestion courante	187 000	154 115	185 000	185 000
77	Produits exceptionnels	30 000	259 529	2 000	2 000
042	neutralisation subv ^e versées 204	278 000	277 178	243 858	243 858
042	Opérations d'ordre Travaux en régie	50 000	28 371	40 000	40 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		16 962 294 €	17 466 494 €	18 170 285	18 443 702
DEPENSES					
014	Atténuations de produits (FPIC) + divers	155 000	146 914	150 000	150 000
011	Charges à caractère général (tous services comm)	2 710 324	2 682 766	3 487 305	3 487 305
011	charges à caractère général (repas SPL)	553 000	579 797	663 414	663 414
012	Charges de personnel	9 454 421	9 452 364	9 744 190	9 744 190
65	Autres charges de gestion courante hors subv ^e	384 388	349 743	520 000	520 000
65	Subventions aux associations	1 054 288	1 054 288	1 050 000	1 050 000
66	Charges financières	373 000	360 809	365 000	365 000
67	Charges exceptionnelles	53 200	20 226	2 000	2 000
68	Dotation aux amortissements	657 275	766 915	603 060	603 060
023	Autofinancement	1 567 398		1 585 316	1 858 733
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		16 962 294 €	15 413 822 €	18 170 285 €	18 443 702 €
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES					
20	Immobilisations incorporelles	3 826 114	3 425 881	2 417 500	2 417 500
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
13	Remboursement DETR Salle de spectacle			107 859	107 859
204	Subvention d'Equipement versées	100 000	100 000	200 000	200 000
001	DEFICIT CUMUL INVEST	1 202 910	1 202 910	1 201 986	1 201 986
	REPORTS n-1	657 079		886 522	886 522
16	Remboursement en capital dette '	1 258 000	1 253 368	1 320 000	1 320 000
040	neutralisation subv versées 204/opé ordre	278 000	287 178	243 858	243 858
040	Opérations d'ordre Travaux en régie	50 000	28 371	40 000	40 000
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		7 372 103 €	6 297 709 €	6 417 726 €	6 417 726 €
RECETTES					
10	Fonds globalisés (FCTVA et TA)	360 000	332 791	520 000	520 000
1068	AFFECTATION INVEST	1 677 436	1 677 436	1 550 570	1 550 570
	REPORTS n-1	182 555	318 582	537 938	537 938
13	Subventions	442 696		250 000	250 000
024	Cessions d'Immobilisations	367 000		270 000	270 000
28	Dotation aux amortissements	657 275	766 915	603 060	603 060
021	Autofinancement	1 567 398		1 585 316	2 158 733
16	Recours à l'emprunt	2 117 744	2 000 000	1 100 842	527 425
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 372 103 €	5 095 724 €	6 417 726 €	6 417 726 €
BUDGET		24 334 397 €		24 588 011 €	24 861 428 €
			DRF	15 979 909 €	15 979 909 €
			RRF	17 375 700 €	17 649 117 €
			Epargne brute	1 395 791 €	1 669 208 €
			Epargne nette	75 791 €	349 208 €
			Ratio de desendettement	9,3	7,5

Éléments de comparaison

Comptes 2021	BILLERE		LONS		LESCAR		Moyenne de la strate par habitant
	Montant	€/hab	Montant	€/hab	Montant	€/par hab	
Produits de fonctionnement (pour calcul CAF)	15 591 000 €	1 213 €	17 099 000 €	1 223 €	14 889 000 €	1 466 €	1 320 €
<i>dont Impôts locaux</i>	10 060 000 €	783 €	6 642 000 €	475 €	5 945 000 €	585 €	576 €
<i>dont attribution de compensation communautaire</i>	1 035 000 €	81 €	6 507 000 €	406 €	5 074 000 €	500 €	209 €
Dépenses de fonctionnement (pour calcul CAF)	13 614 000 €	1 059 €	14 648 000 €	1 048 €	12 402 000 €	1 221 €	1 116 €
<i>dont achats et charges externes</i>	2 937 000 €	229 €	3 257 000 €	233 €	3 094 000 €	305 €	265 €
<i>dont charges de personnel (déduction des recettes liées au personnel)</i>	8 763 000 €	682 €	10 394 000 €	744 €	7 879 000 €	776 €	672 €
CAF BRUTE	1 977 000 €	154 €	2 451 000 €	175 €	2 487 000 €	245 €	204 €
CAF NETTE	818 000 €	64 €	2 048 000 €	147 €	1 962 000 €	193 €	117 €
Recettes d'investissement (pour calcul CAF)	3 527 000 €	274 €	3 130 000 €	224 €	2 265 000 €	223 €	456 €
<i>dont recours à l'emprunt</i>	1 000 000 €	78 €	0 €	0 €	0 €	0 €	71 €
Dépenses d'investissement	3 450 000 €	268 €	3 008 000 €	215 €	4 765 000 €	469 €	454 €
<i>dont dépenses d'équipement</i>	1 800 000 €	140 €	2 470 000 €	177 €	4 169 000 €	411 €	324 €
<i>dont remboursement de la dette en capital</i>	1 159 000 €	90 €	403 000 €	29 €	525 000 €	52 €	87 €
Encours de la dette	12 292 000 €	956 €	2 754 000 €	197 €	7 664 000 €	755 €	816 €

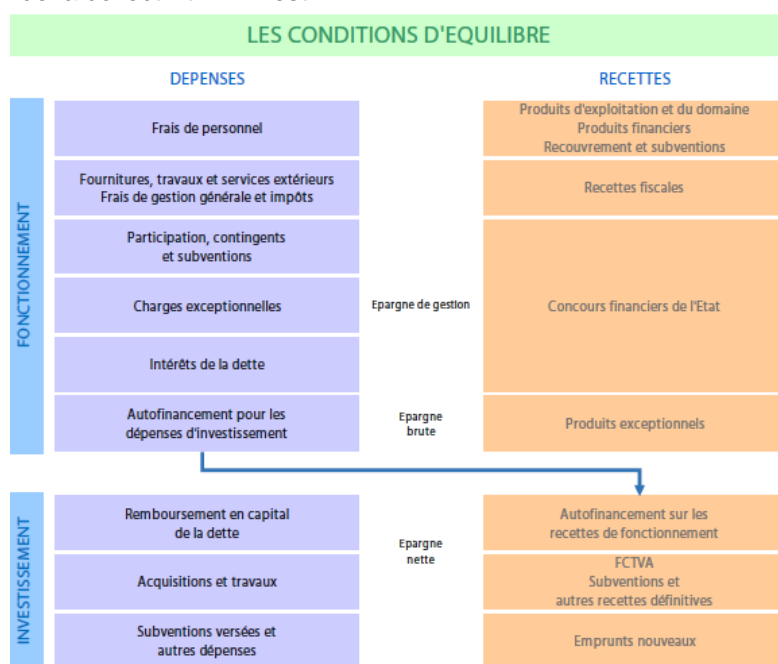
source : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance - chiffres de 2021

L'analyse financière et la notion de besoin de financement

Équilibre du budget

Comme évoqué tout le long du document, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la commune.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette) et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir.



L'épargne de gestion

Les différentes épargnes, de 2019 à aujourd'hui, se caractérisent comme suit :

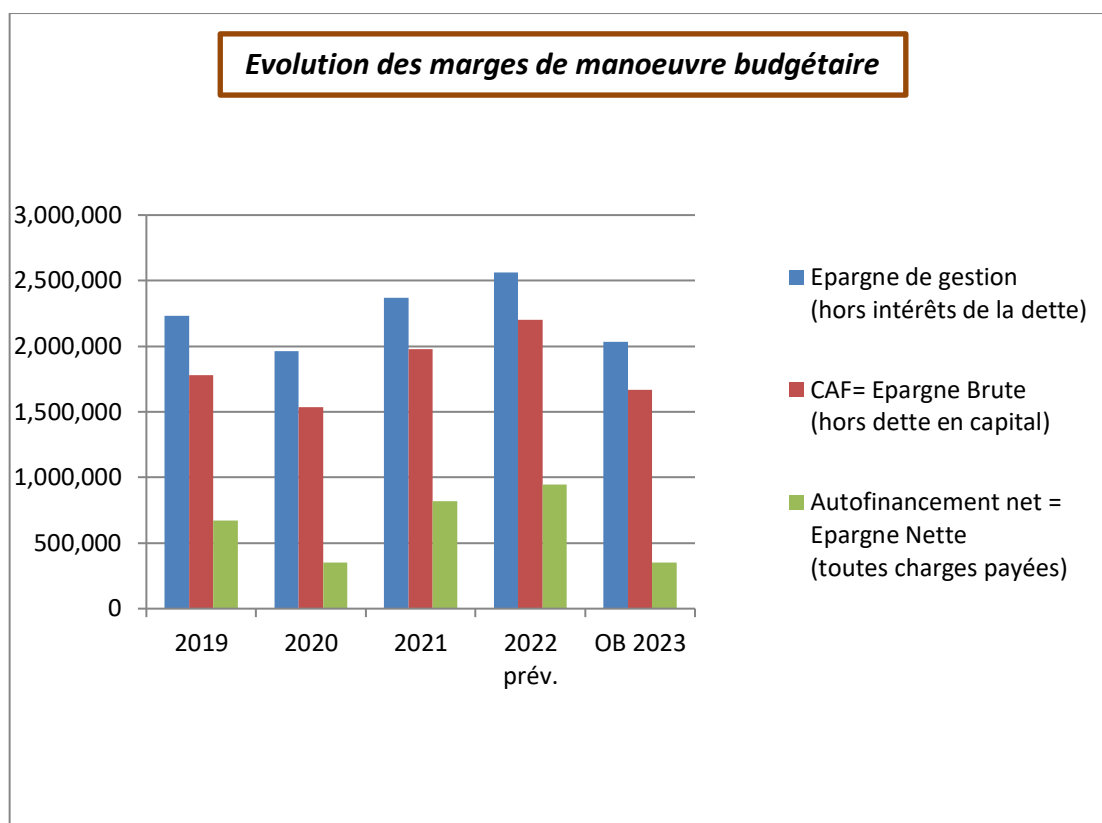
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022* prévisionnel	OB 2023
EPARGNE DE GESTION	2 233 808	1 962 451	2 371 935	2 562 379	2 034 208
- Intérêts de la dette	452 515	425 938	394 562	360 809	365 000
= EPARGNE BRUTE (autofinancement)	1 781 293	1 536 513	1 977 373	2 201 570	1 669 208
- Remboursement du capital de la dette	1 112 008	1 185 047	1 158 903	1 253 368	1 320 000
= EPARGNE NETTE	669 285	351 466	818 470	948 202	349 208

Il est constaté que l'**épargne brute** (différence entre les ressources et les charges réelles de la collectivité) **s'améliore en 2022 par rapport à 2020 et 2021**. La gestion financière est assurée sainement puisqu'elle couvre la charge de la dette (autour de 1 million d'€ annuel) et permet de dégager un autofinancement positif permettant d'assumer une partie des projets d'investissements

L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Le tableau retrace les résultats depuis 2019 et avec les comptes provisoires de 2022 en matière de ressources et de charges de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022 prévisionnel	OB 2023
Fiscalité et compensations d'exonérations (dont déduction FPIC)	8 484 913	8 604 503	9 884 818	10 215 941	11 160 011
Autres Impôts et taxes - chapitre 73	677 319	783 277	1 018 106	1 023 234	769 358
Dotations communautaires CAPBP	1 067 993	1 037 077	1 035 309	1 347 661	1 345 893
Dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP,...)	1 551 580	1 497 292	1 442 507	1 412 643	1 447 138
Autres Dotations, subventions & participations - chapitre 74	2 025 380	1 879 506	1 226 408	1 285 550	1 300 685
Autres produits de gestion courante - chapitre 75	152 905	124 220	129 328	154 115	185 000
Ventes & prestations de services - chapitre 70	855 702	575 387	838 767	883 570	982 732
Divers et Produits exceptionnels (hors produits de cessions)	294 592	345 730	329 499	378 848	310 300
Total des recettes	15 110 384	14 846 992	15 904 742	16 701 562	17 501 117
Dépenses de personnel -chapitre 012	8 597 059	8 809 296	9 076 215	9 452 364	9 744 190
Charges à caractère général - chapitre 011	2 866 342	2 677 296	2 954 740	3 262 563	4 150 719
Autres charges de gestion courante dont Subv ² - chapitre 65	1 381 099	1 353 606	1 440 937	1 404 031	1 570 000
Autres dépenses	32 076	44 343	60 915	20 225	2 000
Total des dépenses	12 876 576	12 884 541	13 532 807	14 139 183	15 466 909



Synthèse de l'évolution des différentes notions d'épargne de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022 prév.	OB 2023
Epargne nette	669 000 €	351 000 €	818 000 €	948 000 €	349 000 €
Cessions	88 000 €	0 €	4 000 €	112 000 €	270 000 €
Dotations	276 000 €	379 000 €	388 000 €	332 000 €	370 000 €
Subventions	67 000 €	209 000 €	268 000 €	318 000 €	250 000 €
Emprunts	1 100 000 €	600 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	750 000 €
Recettes réelles d'Investissement (A)	1 531 000 €	1 188 000 €	1 660 000 €	2 762 000 €	1 640 000 €
Dépenses réelles d'investissement (B)	2 565 000 €	2 384 000 €	1 774 000 €	3 526 000 €	2 724 000 €
BESOIN DE FINANCEMENT (B) - (A)	1 034 000 €	1 196 000 €	114 000 €	764 000 €	1 084 000 €
Variation du fonds de roulement	-365 000 €	-845 000 €	704 000 €	184 000 €	-735 000 €

PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2023-2026

Projets	Coût global TTC	2023	2024	2025	2026
Projets transversaux	1 905 000	615 000	790 000	500 000	400 000
ZAC Centre-Ville	500 000	200 000	300 000		
Requalification du centre-ville	1 300 000	200 000	200 000	500 000	400 000
Annuité acquisition TDF par EPFL	180 000	90 000	90 000		
Participation obligatoire projet logements sociaux Villa St Odile	50 000	50 000			
Achat terrain Gabagnou - Ecole Mairie (achat EPFL)	200 000		200 000		
Mise en conformité de la Halle	40 000	40 000			
Place F. Mitterrand / Boulistes tonkin - changement traverses	35 000	35 000			
Place Vandenbergue - végétalisation	300 000			200 000	100 000
Voirie - signalisation - garage	3 365 340	562 000	1 026 000	840 000	937 340
Travaux de voirie	1 380 000	180 000	400 000	400 000	400 000
Schéma directeur des mobilités actives	857 340	80 000	80 000	300 000	347 340
Avenue du Château d'Este		50 000			
Renforcement talus rue Caplane	60 000	60 000			
Eclairage public	520 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Fourniture poteaux incendie voie publique	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Achat véhicules	202 000	52 000	50 000	50 000	50 000
Bâtiments	617 500	160 500	146 000	148 000	163 000
Bâtiments cité municipale et Mairie (étanchéité, réfection couverture bâtiment Nord, divers travaux) + mise aux normes aires de jeux	190 000	60 000	40 000	40 000	50 000
Patrimoine communal - Eglise Saint Laurent	15 000	15 000			
Outillage/équipement divers	60 000	10 000	15 000	15 000	20 000
Interenergie	230 000	50 000	60 000	60 000	60 000
Sécurité ERP (conformité incendie)	114 500	21 500	31 000	31 000	31 000
Qualité de l'air dans les bâtiments municipaux	12 000	4 000	4 000	2 000	2 000
Espaces Verts	155 600	66 600	25 000	27 000	27 000
Plantations avenue du château d'Este	8 100	8 100			
Cuve de récupération des eaux de pluie - cité municipale	30 000	30 000			
Remplacement d'arbres et d'arbustes	37 000	7 000	10 000	10 000	10 000
Outillage / Equipements divers	46 500	16 500	10 000	10 000	10 000
Mobilier urbain	24 000	5 000	5 000	7 000	7 000
Végétalisation talus boulo-drome Tonkin	5 000		5 000		
Reboisement parcours sportif	5 000		5 000		

Projets	Coût TTC	2023	2024	2025	2026
Établissements scolaire	830 000	180 000	245 000	205 000	200 000
Entretien établissements scolaires + cantines + mobilier	670 000	160 000	170 000	170 000	170 000
Plan numérique école - finalisation	30 000	5 000	5 000	10 000	10 000
Sécurisation des établissements scolaires	10 000		5 000	5 000	
Mobilier	70 000	15 000	15 000	20 000	20 000
Réfection toilettes école Lalanne + autres GS	50 000		50 000		
Equipements sociaux et associatifs	430 000	305 000	40 000	40 000	45 000
Crèche Optimômes	45 000	15 000	10 000	10 000	10 000
Crèche Babil	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Agora					
Centre d'animation Le Lacaou	50 000	10 000	10 000	10 000	20 000
Maison de l'enfance	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Jardin de Toni	285 000	270 000	5 000	5 000	5 000
Aménagement des locaux de la PMI - Marnières	0				
ALB	10 000		5 000	5 000	
Démocratie participative et vie associative, ESS	355 000	155 000	65 000	135 000	0
Budget participatif	150 000	75 000	0	75 000	
Aires de jeux	200 000	80 000	60 000	60 000	
Villa des Violettes	5 000		5 000		
Ville durable, transition énergétique	732 000	242 000	110 000	110 000	130 000
Travaux économies d'énergie	290 000	50 000	50 000	90 000	100 000
Travaux économies d'énergie cité municipale	122 000	32 000	30 000	30 000	30 000
Cours d'écoles - végétalisation, aménagements...	320 000	160 000	80 000	80 000	
Culture	347 859	167 859	60 000	60 000	60 000
Salle de spectacle - remboursement subv DETR	107 859	107 859			
Salle de spectacle (adaptation Salle de Lacaze)	200 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Divers	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Sports	665 000	155 000	120 000	120 000	70 000
Aménagement et entretien des équipements sportifs	110 000	20 000	30 000	30 000	30 000
Éclairages leds équipements sportifs	100 000		50 000	50 000	
Pompes piscine	75 000	75 000			
Aménagements divers	180 000	60 000	40 000	40 000	40 000
Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este	200 000		100 000	100 000	
Informatique - réseaux	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Équipement informatique	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Accessibilité	240 000	50 000	50 000	70 000	70 000
Mise en conformité bâtiments	240 000	50 000	50 000	70 000	70 000
Enveloppe imprévus	200 000	50 000	50 000	50 000	50 000

TOTAL GENERAL	9 523 299 €	2 713 959 €	2 561 000 €	2 135 000 €	1 967 340 €
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

FCTVA prévisionnel	1 483 295 €	520 000 €	352 815 €	332 930 €	277 550 €
Subventions/recettes prévisionnelles	575 600 €	250 000 €	90 000 €	135 600 €	100 000 €
Co financements des opérations	2 058 895 €	770 000 €	442 815 €	468 530 €	377 550 €

Part communale	7 464 404 €	1 943 959 €	2 118 185 €	1 666 470 €	1 589 790 €
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------